

Examen de l'investissement étranger

Si le gouvernement voulait réellement augmenter le nombre d'emplois au Canada et encourager l'appartenance canadienne, il se débarrasserait des théoriciens socialistes et de leur impôt sur les gains en capital. Il demanderait alors à des hommes réalistes de l'aider à trouver des solutions pratiques plutôt qu'idéologiques aux problèmes économiques canadiens—problèmes qui sont surtout l'œuvre du gouvernement. Monsieur l'Orateur, nous connaissons suffisamment le gouvernement pour savoir que les Canadiens ne peuvent pas s'attendre à ce que l'administration actuelle fasse une vraie réforme, c'est pourquoi les honorables députés d'en face qui occupent les banquettes du Trésor doivent s'en aller pour faire place à un gouvernement conservateur qui mettra de l'ordre dans le fouillis que le gouvernement a fait.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour faire quelques observations sur le bill relatif à l'examen des investissements. J'ai entendu quelques excellents discours prononcés à ce sujet. J'ai écouté les études économiques que nous ont présentées un grand nombre de députés, et plus j'écoute plus je suis dérouteré.

En ce qui concerne l'Agence d'examen de l'investissement étranger qui doit être créée, je me demande ce qu'elle coûtera aux contribuables canadiens et dans quelle mesure elle sera efficace. C'est ce que les autres organismes qui furent créés dans notre pays ont fait, ou plus exactement, n'ont pas fait, qui me pousse à poser cette question. Je pense, en particulier, au Tribunal anti-dumping destiné à protéger l'industrie canadienne et les emplois. D'après mes renseignements, ce tribunal n'étudie pas plus de cinq ou six causes par an. Après avoir vérifié, j'ai constaté que cet organisme coûtait aux Canadiens environ \$300,000 par an, le président ayant un traitement de \$34,000. Quels résultats cet organisme a-t-il obtenu? C'est une question à nous poser. Qu'attendre de l'Agence prévue aux termes de ce projet de loi?

Il y a dans ma région une industrie de traitement des cuirs appartenant à des Canadiens. Elle n'était pas protégée. Elle n'achète même pas ses cuirs au Canada, mais doit les importer du Mexique. Elle doit faire face à la concurrence de la main-d'œuvre étrangère dont les salaires sont deux fois moins élevés que ceux des travailleurs occupant des emplois semblables au Canada. J'aimerais consigner au compte rendu un extrait de la déclaration du président de cette société pour prouver l'inefficacité des tribunaux et des commissions que nous avons créés. Cette déclaration figure dans un rapport présenté lors de l'assemblée annuelle qui s'est tenue à l'hôtel Skyline de Toronto. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) possède un exemplaire de ce rapport. M. Albert Cook, le président, avait déclaré:

L'industrie du tannage existe au Canada depuis 323 ans, date de la construction de la première tannerie à Lévis, au Québec. Je doute que cette industrie se soit jamais trouvée, au cours de toute son histoire, dans une situation aussi précaire qu'elle l'est à l'heure actuelle. A moins d'obtenir une aide au plus vite, l'industrie du tannage de notre pays est en voie de disparition. Avec elle disparaîtront les emplois de quelque 2,500 hommes et femmes qui travaillent dans l'industrie même et, ce qui encore plus important, 25,000 personnes qui travaillent dans des industries connexes en subiront les conséquences.

Il s'agit d'une industrie canadienne, monsieur l'Orateur. Que faisons-nous pour la protéger? M. Cook a continué:

Je ne parle pas seulement en ma qualité de président de cette association mais comme Canadien quand je dis que cette situation est d'intérêt national. Notre industrie est unique au Canada. Les entreprises qui en font partie sont à 100 p. 100 la propriété de Canadiens et sont exploitées par eux. Nous avons tout le matériel voulu, nous sommes compétents sur le plan technique et sur celui de la gestion. Dans ce siècle de sociétés multinationales et avec la présence dominante d'investissements étrangers dans presque tous les domaines de l'activité économique de notre pays, une

industrie vraiment et entièrement canadienne est une chose rare. Mais, comme la grue blanche, nous représentons une espèce en péril, menacée d'extinction.

Je continue maintenant et vous lis un autre extrait du rapport:

En 1960, seulement 5 p. 100 des chaussures vendues au détail au Canada étaient produites ailleurs que dans les fabriques canadiennes. Presque la moitié de toutes les chaussures vendues au détail en 1972 étaient importées.

Nous pourrions bien nous demander en ce moment quelle est l'utilité de mettre sur pied des commissions qui coûtent aux contribuables des millions de dollars lorsque ces commissions ne protègent même pas l'industrie déjà établie ici. Je pense qu'il est important que nous protégiions notre industrie canadienne déjà établie et c'est pourquoi je consigne au hansard une partie de la déclaration de M. Cook. Il continue:

L'intrusion de chaussures et de cuir venant d'autres pays sur le marché canadien est inquiétante, c'est le moins qu'on puisse dire. Les chaussures et le cuir viennent principalement des pays qu'on appelle en voie d'évolution où les subventions importantes que verse le gouvernement aux exportateurs et les salaires relativement bas, unis à ce qu'il y a de plus moderne en matériel de production, très souvent acheté aux frais du gouvernement, rendent impossible pour les produits fabriqués au Canada d'entrer en concurrence sur le marché canadien.

Je pourrais ajouter, monsieur l'Orateur, qu'une partie de ce matériel est fournie par le gouvernement canadien lui-même. Le rapport continue:

Un autre facteur défavorable à notre industrie depuis un an a été la montée en flèche du prix des peaux par suite d'une pénurie mondiale. Notre industrie pâtit non seulement des importations, mais aussi d'une diminution radicale de nos débouchés à l'étranger en grande partie à cause de la dévaluation de la livre sterling et du dollar américain.

La Grande-Bretagne et les États-Unis étaient les principaux clients de cette industrie. Il n'y a aucune possibilité de remplacer ces deux débouchés principaux. D'autres pays sont en train de créer leurs propres industries du cuir, et de ce fait imposent des restrictions commerciales. Voici ce qu'en dit le rapport:

Quelque 60 p. 100 du cuir vendu au Canada est destiné à la fabrication de chaussures, et faute de trouver d'autres débouchés pour ce cuir, il nous faudra compter, pour survivre, sur un marché national continu des cuirs à chaussures. Il apparaît clairement que les tanneries au Canada dépendent maintenant presque entièrement de l'industrie de la chaussure.

Une étude récemment commandée par le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce démontre l'erreur de cette attitude. Elle prévoit que d'ici 1975, donc dans deux ans, si la situation actuelle se maintient et si l'on ne renverse par les tendances des dix dernières années, les importations de chaussures atteindront un chiffre de 41 millions de paires et la consommation des chaussures de fabrication canadienne sera réduite à 18 millions de paires. Je crois que c'est là une prévision très prudente.

Elle n'est peut-être pas si prudente, parce que c'est le gouvernement qui a mené cette étude, je pense.

Cela voudrait dire que les ventes de souliers en cuir diminueraient d'au moins 50 p. 100 au pays.

De toute évidence, d'ici 1975, à moins que l'on s'emploie à corriger la situation, les industries canadiennes du tannage et de la fabrication des chaussures seront réduites à rien et il en ira de même des emplois des Canadiens qui y travaillent.

Je crois que cela est très important car, après tout, nous avons affaire, ici, à une industrie canadienne.

Que faut-il faire? Nous avons fait part de tous ces faits au gouvernement. Nous les avons fait connaître au ministre de l'Industrie et du Commerce du gouvernement précédent, de même qu'aux fonctionnaires de son ministère. Nous avons de nouveau fait valoir notre point de vue privé auprès du nouveau ministre.

Je remarque qu'il est à la Chambre et qu'il écoute mes propos. En mai dernier, des instances ont été présentées au tribunal anti-dumping, mais les choses en sont restées